

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 7 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Membres votants : 11

Présents : Gilbert BLANGERO (Maire), Jean-Claude LABBÉ, Philippe DUCASSE (Adjoint), Jean-Baptiste PAING, Delphine CHAUVIN, Emmanuel RUELLAN, Alain LEYNIAC, Maylis DAVID, Laetitia PIERS, Bernard BOUTIN (Conseillers municipaux)

Absents excusés : Benoît GUERERRO

Absents non excusés : François LENEVEU, Julia LENEVEU

Absents avec délégation : Guillaume PELLETIER

Secrétaire de séance : Delphine CHAUVIN

Délibérations :

1. Approbation des comptes-rendus du vendredi 1er juin et du 13 juillet 2018
2. Contrat de travail à durée déterminée
3. Remplacement du tracteur de la commune
4. Participation aux travaux de remplacement de la passerelle en bois avec la commune de Saint Loubert (passerelle en limite des deux communes)
5. Mise en place du RGPD avec la nomination d'un référent
6. Étude du plan de bornage de la voie douce du quartier des Proms vers le Bourg
7. Adhésion à l'association CAUE

1. Approbation des comptes-rendus du 1er juin et du 13 juillet 2018

Les deux comptes-rendus, celui du 1er juin 2018 et celui du 13 juillet 2018, ont été paraphés par les élus sans annoter d'observations.

2. Contrat de travail à durée déterminée

Le contrat de travail actuel de notre agent Sandrine Betka prendra fin le 16 octobre 2018. Cette personne a été recrutée pour pallier le départ de Line Duchamps, cette dernière nous ayant fait parvenir un courrier nous informant des dates de son départ à la retraite. Le 1er mars 2019, Line Duchamps sera officiellement à la retraite. Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de fermer son poste par le biais d'un arrêté, afin de la radier des cadres. En attendant, il y a une dernière possibilité de signer un contrat à durée déterminée avec Sandrine Betka pour un accroissement d'activité saisonnier et pour une durée maximale de 6 mois.

En début d'année, le Conseil Municipal fera le point avec l'agent afin de déterminer s'il y a eu une évolution dans son adaptation au poste. Si toutes les qualités révélées pendant cette période sont suffisantes pour lui attribuer le poste de secrétaire de mairie, nous signerons avec elle un contrat à durée indéterminée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser un contrat de 6 mois avec l'agent à partir du 17 octobre pour une durée hebdomadaire de 28 h.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3. Remplacement du tracteur de la commune

Suite à l'accident de la route du 2 juillet 2017, dont Hugo EYHERABIDE, notre employé communal, est sorti miraculeusement indemne, le tracteur de la commune a été reconnu économiquement irréparable par l'expert désigné par notre assurance. La Gan ASSURANCE nous a fait part des estimations de l'expert : le tracteur a été estimé à 10 000 € HT et le broyeur à 800 € HT. Ce sont les valeurs du matériel avant l'accident et celles qui nous seront remboursées par la Gan. Le 27 août, M. Blangero Gilbert accompagné de M. Alain Leyniac et de M. Jean-Claude Labbé, ont été voir deux tracteurs chez Duclos à Morizes. Un Massey Ferguson de 2008, avec 2 790 heures pour un tarif de 20 800 € HT et un Sam Gloden de 2004, avec 4 960 heures pour un tarif de 14 700 € HT.

Il est bon de rappeler que l'entreprise Duclos s'occupe actuellement de l'entretien du matériel de la commune et qu'elle nous donne entière satisfaction. Les tracteurs qu'elle nous propose sont déjà suivis dans ce garage. A contrario, la société Rullier et Chambon nous a transmis des offres similaires pour des tracteurs qu'ils ne connaissent pas forcément. Monsieur le Maire explique à l'assemblée toute l'importance de choisir un broyeur plus efficace, pour un rendu beaucoup plus propre, en pensant entre autres aux entretiens futurs des cheminements que nous allons ouvrir.

L'équipe municipale propose le plan de financement suivant :

Tracteur Massey Ferguson = 24 960 € TTC
Broyeur Gimbre = 1 920 € TTC

Soit un **total de dépenses de 26 880,00 €**

Recettes : 10 000 € pour le tracteur - 800 € pour le broyeur - FCTVA de 4 409,39 €

Soit un **total de recettes de 15 209,39 €**

La commune a **un reste à charge de 11 670,61 €**

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. Travaux pour le remplacement de la passerelle en bois du Carpe

Un devis est présenté au conseil municipal pour remplacer des traverses en chêne qui servent de pont au-dessus du ruisseau du Carpe. La proposition s'élève à 1 100 € TTC. Monsieur le Maire a sollicité la Commune de Saint Loubert, pour participer aux frais de ces travaux de rénovation en précisant que le petit ruisseau forme la limite entre les deux communes. Le Conseil Municipal est d'accord pour une participation à la hauteur de 550 € et Gilbert Blangero présentera une facture aux Lupertiens d'un montant de 550 €. Afin de sécuriser le passage, les travaux seront exécutés le plus rapidement possible par des élus volontaires.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5. Mise en place du RGPD avec la nomination d'un référent

Actuellement notre Collectivité est adhérente à Gironde Numérique pour la sauvegarde des données informatiques et ce, pour une cotisation annuelle de 500 €. Ce montant est versé à Gironde Numérique par l'intermédiaire de la Communauté de Commune du Sud Gironde, qui la défalque des sommes dues annuellement.

Dans cette participation, le traitement de nos données avec les contraintes du nouveau règlement sera sans surcoût financier pour notre commune.

Ce soir il convient que l'on nomme un agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la commune.

Monsieur le Maire propose que Sandrine Betka soit notre agent de liaison.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6. Étude du plan de bornage de la voie douce du quartier des Proms vers le Bourg

Le Conseil Municipal doit donner son accord à Monsieur le Maire pour signer la modification parcellaire cadastrale relative aux dossiers achats de la commune aux propriétaires suivants : Mme Boirar, M. Delas et M. Dubroca. Une estimation a été réalisée par Gironde Ressources pour le coût du m2 en s'appuyant sur des données de ventes récentes sur le Langonnais. La valeur moyenne est de 50 centimes du m2. Le cheminement de 3,50 ml de large pour une surface totale de 2 064 m2 (longueur de 589,71 ml) a été estimé à 1 032 € par Gironde Ressources. Les frais notariés seront à ajouter aux dépenses de la commune pour un montant de 500 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de 204 m2 de terrain de M.

Delas pour un montant de 102 €, pour l'achat de 555 m2 de terrain de M. Dubroca pour un montant de 278 € et pour l'achat de 1 305 m2 de terrain de Mme Boirar pour un montant de 652,50 €. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est actuellement acheteuse de la totalité de la propriété de Mme Boirar. Le dossier de vente est en cours de montage chez le notaire, et mécaniquement le coût du terrain pour le cheminement dû à Mme Boirar sera à défalquer de celui du coût de la propriété.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

7. Adhésion à l'association CAUE

L'équipe de l'environnement présente au Conseil Municipal un projet d'acquisition d'un ou plusieurs broyeurs avec une mise à disposition gratuite aux administrés de la Commune. Il existe des subventions dont celle du Département qui peut nous aider à hauteur de 60 % HT dans une limite de 9 000 €.

Pour être éligibles à cette subvention, nous devons réaliser un plan de gestion différenciée. En adhérant au CAUE pour une cotisation annuelle de 100 €, nous aurons tous les conseils nécessaires pour réaliser cette étude.

La gestion différenciée, « c'est gérer autant que nécessaire, mais aussi peu que possible »

Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer au CAUE.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

- Emmanuel Ruellan exprime son mécontentement envers les élus de la commission communale école, qui n'ont pas eu le réflexe de convoquer une assemblée avant la réunion syndicale du RPI.
- Le 10 septembre à 14 h, nous avons la visite du CAUE pour faire le tour de la commune afin de réaliser un diagnostic de nos espaces verts.
- Le 21 septembre à 19 h, la Commission Environnement se réunira à la mairie pour avancer sur les différents dossiers.
- La réunion CCAS est bien maintenue le 28 septembre à 19 h.
- La Commission Communication se réunira le 13 septembre à 18 h 30.
- Le samedi 29 septembre, un atelier participatif est organisé afin de rénover la toiture du lavoir du Mondic.
- Le 1er octobre à 9 h 30, la Commission Urbanisme recevra à la mairie des membres de la Communauté de Commune, de l'État, du Syndicat des Eaux ainsi que la personne en charge de réaliser notre dossier de révision de notre carte communale. Cette réunion a pour but de trouver des réponses afin de lever les différentes réserves de la commissaire enquêtrice.

Fin de séance vers 22 h 30